

# Grasse : la famille ne demande pas de contre-expertise

LA famille Ajimi a décidé de ne pas demander de contre-expertise de l'autopsie pratiquée sur le corps d'Abdelhakim, dans le cadre de l'information ouverte à Grasse pour « homicide involontaire ». Elle va enfin pouvoir rapatrier le corps en Tunisie et procéder aux obsèques du garçon de 22 ans. Mort le 9 mai à Grasse lors de son interpel-

lation par la BAC, il venait de gifler le directeur du Crédit Agricole.

La partie civile est conseillée par M<sup>es</sup> Sylvain Pont, Franck De Vita et Riad Jaidane, qui ont pris leur décision conjointement avant la date butoir d'hier.

M<sup>e</sup> Pont estime que ce rapport apporte assez de certitudes sur les causes de la mort. « Elle apparaît liée di-

rectement à l'immobilisation par le cou, choisie par les policiers. Avec un menottage par-derrière ou une simple clé de bras, il serait encore vivant, peut-être avec un bras cassé... Le rapport permet de retenir l'asphyxie avec arrêt respiratoire, par obstruction mécanique des voies aériennes, qui a précédé l'arrêt cardiaque. La présence d'une cyanose des ongles marquée

confirme l'asphyxie. Cela accrédite la thèse de moyens d'interpellation inadaptés au but de sécurité publique. »

La famille, satisfaite que les témoins cités aient été entendus, a noté la présence de traumatismes surtout au niveau du crâne. Ils lui laissent penser que plusieurs coups ont été donnés lors de l'interpellation.

V. A.